

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TOURISME – VOIE VERTE – CONVENTION AVEC LE CD63

TOURISME – VOIE VERTE – CONVENTION AVEC LE CD63

L'itinéraire qui longe le Val d'Allier en Auvergne-Rhône-Alpes, dénommé V70 dans le schéma national des véloroutes et voies vertes, a été identifié comme un projet structurant du territoire. Il constitue l'un des 6 itinéraires prioritaires définis par la Région.

Le département du Puy-de-Dôme partage pleinement cette priorité, puisque sur les 80 km d'itinéraire régional, près de 120 concernent le Puy-de-Dôme.

Ainsi, des travaux d'aménagement vont démarrer en 2019 dans le département pour la réalisation des 27 premiers kilomètres de voie verte au droit de l'agglomération clermontoise (Pont-du-Château/Authezat).

Les autres territoires du département sont aussi concernés par la traversée de la voie verte, à savoir le secteur Sud (d'Authezat jusqu'au département de la Haute-Loire) et le secteur Nord (de Pont-du-Château jusqu'au département de l'Allier) qui comprend la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA).

Il est donc proposé aux EPCI concernés, dont la CCEDA, la mise en place d'une convention de partenariat.

La convention présente les objectifs majeurs du partenariat, à savoir la mise en place progressive de la totalité de l'itinéraire sous forme de voie verte entre 2019 et 2023, l'accompagnement de développement de cette infrastructure pour une mise en tourisme opérationnelle, la participation collective à la construction d'un produit touristique dépassant l'échelle départementale et s'inscrivant dans une itinérance globale

Sa signature et les délibérations qu'elle nécessite de la part de l'ensemble des partenaires demandent une appropriation du projet par les élus communautaires et communaux. Le Département souligne que l'accord des EPCI est un préalable au démarrage des études de tracé pour le secteur Nord.

Sur le tronçon Nord où le département assumera la maîtrise d'ouvrage, un financement des EPCI à hauteur de 15% sera sollicité sur l'investissement. La clé de répartition sera basée sur le nombre de kilomètres de la voie verte sur chaque EPCI. La convention prévoit d'acter à ce stade un principe de cofinancement de l'entretien courant et l'entretien patrimonial de la Voie verte : la gouvernance de cette gestion ultérieure de l'ouvrage sera assurée par le Département, les EPCI étant contributeurs à hauteur de 50% des coûts.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_22-DE
Reçu le 12/02/2019

CCEDA
CC07/02/2019
(22)

Aussi, Monsieur Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de partenariat pour la réalisation de la voie verte du val d'Allier dans le département du Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE la proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.